

N/réf. SMI/LSR/NSN

Lausanne, le 5 juillet 2021

Information destinée aux Municipalités

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Canton de Vaud émet des titres de séjour exclusivement sur un support format carte de crédit. Les nouveaux permis ne sont donc plus sur un support papier.

Il s'agit de la mise en œuvre dans le canton du projet fédéral PA19. Dès cette date, les Européennes et Européens ressortissant de l'UE ou de l'AELE arrivant en Suisse ou renouvelant leur permis recevront dans le canton de Vaud un permis de ce type, à l'instar des personnes étrangères originaires d'un Etat-tiers.

Aussi, le Service de la population (SPOP) apprécie de pouvoir s'appuyer sur la compétence et l'engagement quotidien des Contrôles des habitants communaux (CdH) dont la proximité avec les usagers est essentielle pour relayer l'information.

Si la réforme fédérale PA19 ne modifie pas la législation dans le domaine migratoire et les conditions d'obtention d'un titre de séjour, elle ne se résume pas à un simple changement de support. Le Service de la population a dû modifier plusieurs aspects de son dispositif. Pour les collaboratrices et collaborateurs des CdH, il s'agira de gérer un changement de pratique et de s'adapter à une évolution de leur travail de back-office. Le SPOP est conscient des efforts demandés aux équipes des CdH et met tout en œuvre, en partenariat avec l'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH), pour les former et les informer régulièrement afin d'assurer une transition dans les meilleures conditions à chaque étape.

L'arrivée des titres de séjour sur carte, avec enregistrement des données au Centre cantonal de biométrie, modifie également les habitudes des personnes étrangères. L'appui au guichet des CdH qui orientent et accompagnent des personnes pas toujours familières avec la langue française et les courriers administratifs, est précieux. Les retours du terrain, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'AVDCH, sont tout autant importants pour notre Service afin d'affiner et améliorer les processus de travail.

Nous sommes donc très attachés à la collaboration qui unit Contrôles des habitants et SPOP. Compte tenu des évolutions constantes sur les plans légal, informatique ou cyber, la confiance et les échanges entre nos deux instances, tout comme un soutien étendu en termes de formation, sont la clé pour offrir au final la meilleure prestation aux administré.e.s.

Stève Maucci
Chef de service

